

**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 20 FEVRIER 2024 A 19H00**

Présents à la séance : 23

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le **20 FEVRIER A 19H00**

Extrait affiché le :  
26 février 2024

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire  
De ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

**1<sup>ère</sup> séance 2024**

**Présents** : M. le Maire, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, M. SALÉRIO Philippe, Mme DUPONT Virginie, Adjointes et Adjoint, M. BREGEOT Claude, Mme PIANT Noëlle, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, Mme RAIZNER Stéphanie, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, M. BURGER Emmanuel, conseillères et conseillers municipaux.

**Objet** : Cession et échange de  
terrains rue de la 1<sup>ère</sup> Armée.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

Mme FERREIRA-PIERRAT Maria à M. COLIN Joël  
Mme DEL MASTRO Marie-Claire à M. le Maire

**Absents excusés** :

Mme ACCILI Micheline  
M. EVRARD Luc  
Mme SCHILLINGER Stella  
Mme ELI Emilie

N° 15/2024

**Secrétaire de séance** : M. PIERRAT-LABOLLE Julien

La commune souhaite authentifier les limites de propriété entre le domaine public communal et le domaine privé des riverains situés à l'extrémité de la rue de la 1<sup>ère</sup> Armée, côté carrefour entre les rues J. Ferry, J. Mellez et Aristide Briand. Suite à un travail de délimitation et bornage réalisé au préalable, Monsieur Philippe SALÉRIO propose au Conseil Municipal de procéder à un échange amiable avec soulte et à une cession :

- Avec Madame et Monsieur Pierre MILLION comme suit:  
Le terrain cadastré B2016 d'une contenance de 27 m<sup>2</sup> d'une valeur de 270 € est échangé par la Commune à Mme et M. Pierre MILLION,  
Le terrain cadastré B2015 d'une contenance de 11 m<sup>2</sup> d'une valeur de 110 € est échangé par Mme et M. Pierre MILLION à la Commune,  
Mme et M. Pierre MILLION verseront une soulte à la Commune de 160 € et régleront les frais de notaire liés à cette transaction.
- Avec Madame Claudine SCHWENTZER selon le détail suivant :  
Le terrain communal cadastré en section B n°2017 d'une contenance de 49 m<sup>2</sup> est cédé à Madame Claudine SCHWENTZER pour un montant de 490 € + les frais de notaire à sa charge.

Suite à cette explication,

Le Conseil Municipal présent et représenté, après en avoir délibéré,

- **Décide** de l'échange et cession comme ci-détaillés,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes notariés ainsi que tout document rendu nécessaire.

Une fois l'échange avec soulte authentifié, la parcelle cadastrée en section B n° 2015 d'une contenance de 11 m<sup>2</sup> sera intégrée au domaine public communal.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,